EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Nº 3
nov. 2015
édition française

éducation ch

Sommaire:

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CDIP DES 29 ET 30 OCTOBRE 2015
Principaux thèmes et décisions pages 2 et 3

ZOOM
Objectifs nationaux de formation en mathématiques: préparatifs de l'enquête 2016 page 4
Revue systématique concernant l'apprentissage des langues étrangères page 4
L'enquête IDES page 5

ACTUALITÉS EN BREF
Nouveautés IDES page 6

ÉDITORIAL

DONNÉES PROBANTES ET QUESTION DES LANGUES

En matière d'éducation, la politique et l'administration ont à fonder leur action sur des données probantes ou du moins en avoir connaissance. La recherche empirique dans ce domaine est en plein boom. L'argument «une nouvelle étude le démontre» est souvent utilisé et aussitôt suivi d'une remise en question de la politique pratiquée. Or, pour pouvoir disposer de données probantes à l'intérieur de cette multitude d'études, il faut tout d'abord en évaluer la pertinence et la qualité. En Suisse, le monitorage national et les rapports périodiques sur l'éducation peuvent y contribuer. Une revue systématique peut également s'avérer utile (voir page 4).

Christoph Eymann, conseiller d'Etat (BS), président de la CDIP

Le débat sur les langues est de ceux qui sont souvent relancés à l'aide de l'argument «une nouvelle étude le démontre». Bien qu'il existe depuis des années une solution coordonnée, celle du modèle 3e/5e (5e/7e HarmoS) décidé par la CDIP, il semble que l'on veuille régulièrement tout reprendre dès le début. Par quelle langue est-il mieux de commencer? En quelle année? Quel intervalle faut-il entre les langues?

Dans ce contexte il s'avère particulièrement intéressant de jeter un coup d'oeil sur les résultats d'une revue systématique sur l'apprentissage simultané de plusieurs langues étrangères à l'école. Cette revue, qui vient de paraître, établit qu'il n'existe à ce jour pas de données probantes incitant à changer ce modèle.

Nous appliquons en Suisse un modèle qui tient compte de notre situation linguistique particulière. Bien entendu, sa conception a également été guidée par des considérations d'ordre politique ou programmatique (disciplines, plan d'études, grilles horaires). Le défi consistant à faire apprendre aux élèves deux langues, dont une seconde langue nationale, dès le degré primaire est aussi un atout. Les objectifs fixés sont réalistes. Notre volonté politique et notre soutien restent cependant indispensables à leur réalisation, de même que la conviction didactique déployée en classe.

À L'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CDIP DES 29 ET 30 OCTOBRE 2015

Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière. Le Comité de la CDIP se réunit quatre fois par an.

L'assemblée d'automne se déroule sur deux jours. La CDIP a été accueillie cette année par le canton de Thurgovie. Voici les principaux thèmes et décisions de l'assemblée des 29 et 30 octobre 2015 ainsi que des séances du Comité du 10 septembre et du 29 octobre 2015.

Les directeurs et directrices de l'instruction publique lors de leur assemblée annuelle dans le canton de Thurgovie (Chartreuse d'Ittingen)

Harmonisation de la scolarité obligatoire: la CDIP se félicite des réactions fédérales à son rapport-bilan

Assemblée plénière des 29 et 30 octobre 2015: l'Assemblée plénière de la CDIP a pris acte avec satisfaction des réactions positives de la Confédération à son rapport-bilan 2015. La CDIP avait approuvé ce rapport sur l'Harmonisation des éléments visés par l'art. 62, al. 4, Cst. dans le domaine de la scolarité obligatoire en juin 2015, puis l'avait porté à la connaissance des autorités fédérales concernées. Le jugement porté par la Confédération revêt une importance particulière, car elle a compétence à titre subsidiaire pour harmoniser certains paramètres de l'instruction publique.

| www.cdip.ch> Actuel > Communiqués de presse

La conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon nouvelle vice-présidente de la CDIP

Assemblée plénière des 29 et 30 octobre 2015: l'Assemblée plénière de la CDIP a élu à sa vice-présidence Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat et cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud. Elle succédera dans cette fonction à la ministre jurassienne de la formation, Elisabeth Baume-Schneider, qui se retire du Conseil d'Etat à la fin de cette année.

Personnel assistant dans les écoles: une fonction variant selon les besoins

Assemblée plénière des 29 et 30 octobre 2015: l'Assemblée plénière s'est penchée sur la question du personnel assistant dans les écoles et a adressé une lettre au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) expliquant pourquoi cette fonction ne saurait déboucher sur un nouveau profil professionnel, pour lequel il faudrait ensuite une formation initiale réglementée au niveau suisse. Le SEFRI avait sollicité l'avis de la CDIP (en tant que représentante des employeurs) sur cette question après avoir reçu une demande en ce sens du LCH.
La CDIP attache de l'importance au soutien apporté au corps enseignant. Ce dernier collabore en effet avec un certain nombre de personnes intervenant dans les établissements et qualifiées dans divers domaines (pédagogie spécialisée, logopédie, assistance sociale, etc.). Les écoles font d'autre part appel à des personnes pour des tâches auxiliaires très variables (personnel assistant). La décision d'engager ce personnel assistant est prise par l'établissement scolaire selon ses besoins propres, qui déterminent également la fonction à remplir. Les périodes de soutien sont généralement ponctuelles et limitées dans le temps.
En ces temps de pénurie de personnel qualifié, la CDIP estime peu opportun de définir un nouveau profil professionnel pour une fonction auxiliaire dans les écoles qui ne donnerait accès ni à un emploi à plein temps ni à des perspectives de développement professionnel. La création d'une formation professionnelle de personnel assistant impliquerait en outre que les écoles deviennent des entreprises formatrices et que la fonction de former des apprenties et apprentis vienne encore s'ajouter aux responsabilités déjà nombreuses assumées par les enseignantes et enseignants, ce que l'on ne peut raisonnablement pas exiger d'eux.

Agences spécialisées de la CDIP: mandats reconduits pour 2016

Comité du 29 octobre 2015: le Comité de la CDIP a approuvé le mandat de prestations du Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (WBZ CPS) et celui du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (SDBB CSFO) pour l'année 2016. Le CPS et le CSFO sont des agences spécialisées de la CDIP; la Confédération (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, SEFRI) participe également à leur financement. La convention de prestations passée avec le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) pour l'année 2016 a elle aussi été reconduite. Le CSPS est rattaché à une fondation. Depuis 1985, la CDIP lui confie, par une convention de prestations, le mandat de conseiller et de soutenir les cantons en matière de pédagogie spécialisée.

Isabelle Chassot, directrice de l'OFC, Christoph Eymann, président de la CDIP, Hans Ambühl, secrétaire genéral de la CDIP et Benedikt Würth, conseiller d'Etat et président de la Fondation ch

Education au développement durable: clôture d'importants travaux de coordination

Comité du 10 septembre 2015: entre 2003 et 2014, une collaboration entre la CDIP et plusieurs offices fédéraux a permis de contribuer – par la réalisation de plusieurs mandats – à la création de bases importantes pour l'intégration de l'éducation au développement durable (EDD) dans les plans d'études régionaux et dans la formation des enseignantes et enseignants. La Conférence suisse de coordination EDD (CC EDD) a accompagné ces travaux; les mandats étaient financés par la Confédération. Les membres de la CC EDD étaient issus de différents offices fédéraux ainsi que du Secrétariat général de la CDIP. Constatant que les travaux de coordination sont désormais achevés et qu'ils ont notamment débouché sur la création d'un centre national de compétence rattaché à la Fondation éducation21 et soutenant les écoles dans leur intégration de l'EDD depuis le 1er janvier 2013, le Comité de la CDIP a dissous la CC EDD en septembre 2015 en la remerciant pour les travaux accomplis. A l'avenir le Secrétariat général de la CDIP représentera les cantons au sein du groupe des mandants de la Fondation éducation21.

| www.cdip.ch> Domaines d'activité > Concordat scolaire > EDD

Séance de la CDIP des 29 et 30 octobre 2015

Accords spéciaux

Concordat sur les hautes écoles: le canton du Valais entre au Conseil des hautes écoles

Conférence du concordat sur les hautes écoles du 30 octobre 2015: la Conférence des cantons membres du concordat sur les hautes écoles a élu le canton du Valais à la place du canton du Jura au sein du Conseil des hautes écoles. Cette élection est valable jusqu'à la réélection de quatre cantons au sein du Conseil (février 2019). Le Conseil des hautes écoles est l'une des deux formes d'assemblée de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) constituée en février 2015 et dont quatorze cantons sont membres: dix sièges sont occupés par les directeurs ou directrices des cantons universitaires (BE, BS, FR, GE, LU, NE, SG, TI, VD, ZH), les quatre autres (AG, GR, SZ et, nouveau venu, VS) étant élus par la Conférence du concordat sur les hautes écoles.

| www.shk.ch/conseil-des-hautes-ecoles.html

Ecoles professionnelles: adaptation des tarifs pour l'année scolaire 2017/2018

Conférence de l'AEPr du 30 octobre 2015: la Conférence des cantons signataires de l'accord sur les écoles professionnelles (AEPr) a adapté les tarifs s'appliquant aux écoles professionnelles pour l'année scolaire 2017/2018. Ils correspondent désormais à 14 700 francs (au lieu de 15 100) pour les écoles à plein temps et à 7700 (au lieu de 7500) pour les écoles à temps partiel. Il s'agit des montants annuels qu'un canton doit verser pour chaque élève inscrit dans une école professionnelle d'un autre canton.

| www.cdip.ch> Domaines d'activité > Accords de financement > AEPr

ZOOM

OBJECTIFS NATIONAUX DE FORMATION EN MATHÉMATIQUES

PRÉPARATIFS DE L'ENQUÊTE 2016

En 2016 et 2017, les écoles suisses participeront pour la première fois à des enquêtes se rapportant aux objectifs nationaux de formation adoptés par la CDIP (compétences fondamentales). En mai/juin 2016, 25 000 élèves de tous les cantons se trouvant dans leur dernière année de scolarité obligatoire passeront des tests de mathématiques. Un an plus tard, les tests porteront sur la langue de scolarisation et la première langue étrangère à la fin du degré primaire. L'enquête 2016 est en cours de préparation. Un test pilote effectué au printemps 2015 a permis d'engranger des expériences importantes dans la perspective de l'enquête 2016.

Optimisation grâce au test pilote: l'enquête à réaliser en 2016 pose de grands défis en termes d'organisation, de développement des tests en trois langues et d'outillage informatique, car les élèves effectuent les tests à l'ordinateur. C'est la raison pour laquelle la batterie de tests et les tâches développées spécialement pour les mathématiques ont déjà été expérimentées au préalable au printemps 2015. Provenant de toutes les régions linguistiques, les élèves qui y ont participé étaient au nombre de 2500. Ce test pilote a été réalisé par la *Pädagogische Hochschule St. Gallen* (PH SG), le Service de la recherche en éducation (SRED) et la *Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana* (SUPSI). Ces trois institutions ont une grande expérience dans l'organisation d'évaluations des acquis, étant donné qu'elles participent aux tests PISA depuis de nombreuses années déjà. Elles seront aussi chargées de l'enquête qui se déroulera en mai/juin 2016. Le test pilote a donné lieu à des observations importantes, mises actuellement à profit pour optimiser les tâches, la réalisation des tests et les aspects techniques.
Les écoles ont déjà reçu une première information de la part des cantons. Quant aux établissements sélectionnés sur une base aléatoire pour participer aux tests, ils seront informés plus en détail cet hiver.

Collaboration par-delà les frontières linguistiques: des institutions issues des diverses régions linguistiques sont associées à tous les travaux importants sur le plan opérationnel (développement des tâches et des tests, aspects techniques, conception du questionnaire, échantillonnage, réalisation des enquêtes). Cette approche vaut aussi pour le consortium scientifique qui est en phase de mise en place: la CDIP a chargé les universités de Genève et de Berne ainsi que la *Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana* (SUPSI) de le constituer. Le consortium accompagnera sur le plan scientifique l'analyse des résultats de 2016 ainsi que l'enquête de 2017.

L'enquête de 2016 telle qu'elle est prévue: tous les cantons prendront part avec un échantillon représentatif à l'enquête de mai/juin 2016, ce qui implique la participation totale de près de 25 000 élèves. Les tests seront d'un type similaire à ceux de PISA. A la différence de PISA, toutefois, les tâches ne sont pas imposées par une organisation internationale, mais conçues pour le contexte suisse. Les tests doivent permettre d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs nationaux de formation en mathématiques adoptés par la CDIP en juin 2011. Comme pour PISA, les élèves résoudront à l'ordinateur les tâches en mathématiques. Ils rempliront également un questionnaire.

Et les résultats? Comme tous les cantons participeront à l'enquête, les résultats donneront aussi des indications sur la performance des systèmes éducatifs cantonaux. Ils ne pourront en revanche pas être utilisés pour évaluer individuellement des établissements scolaires, des élèves ou des enseignantes et enseignants particuliers. Les résultats seront publiés en primeur dans le rapport 2018 *L'éducation en Suisse*. Ce dernier paraîtra en été 2018.
La CDIP statuera vraisemblablement en juin 2016 sur la poursuite de l'évaluation des compétences fondamentales après 2019 et sur les modalités de cette dernière.

| Contact: Vera Husfeldt, cheffe du Département Développement de la qualité, husfeldt@edk.ch

| Pour en savoir plus: www.cdip.ch > HarmoS > Objectifs nationaux de formation

APPRENTISSAGE DES LANGUES

QUE SAIT-ON SUR L'APPRENTISSAGE SIMULTANÉ DE PLUSIEURS LANGUES À L'ÉCOLE?

En Suisse, la grande majorité des élèves apprend aujourd'hui une deuxième langue nationale et l'anglais dès le degré primaire. Pour la première fois, une revue systématique se penche sur la question de l'apprentissage simultané de plusieurs langues à l'école. Elle présente la littérature internationale qui y est consacrée. Comme toute revue systématique, elle a pris en considération uniquement les résultats émanant de travaux de qualité suffisante.
La revue établit qu'il n'existe à ce jour pas de données probantes incitant à des changements dans le modèle suisse. Ceci vaut également pour le début de l'apprentissage (en 3e et 5e année [5e et 7e HarmoS]). Les conclusions suivantes sont également intéressantes pour le cas suisse:

- il existe des résultats scientifiquement avérés indiquant que l'apprentissage d'une langue étrangère facilite l'apprentissage des suivantes;
- une surcharge des élèves due à l'apprentissage de plusieurs langues n'est pas démontrée par les études scientifiques;
- il n'est pas possible d'induire des études scientifiques un ordre «idéal» pour l'apprentissage de plusieurs langues.

Parmi les études retenues dans la revue figure également une étude portant sur le modèle suisse à deux langues dès le degré primaire (modèle 3e/5e [5e/7e HarmoS]) et réalisée par A. Haenni Hoti[1]. On constate par ailleurs que d'autres travaux (suisses également) n'ont pas franchi l'examen de qualité appliqué dans le cadre de la revue et n'ont de ce fait pas été pris en compte.
Mandatée par la Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED), la revue a été établie par le *Danish Clearinghouse for Educational Research*, un institut de l'Université d'Aarhus (Danemark) internationalement reconnu pour ses synthèses systématiques des connaissances issues de la recherche.

| www.coreched.ch > Dossiers

[1] Haenni Hoti a évalué la mise en œuvre du modèle 3e/5e (5e/7e HarmoS) en Suisse centrale et est parvenue à des conclusions positives (par ex. objectifs d'apprentissage réalistes et atteignables; effets positifs de l'apprentissage de la L2 sur celui de la L3).

ZOOM

DONNÉES SUR LES CANTONS

L'ENQUÊTE IDES 2014/2015 AUPRÈS DES CANTONS EST EN LIGNE

Chaque année, le Centre d'information et de documentation IDES de la CDIP répond à plusieurs centaines de questions sur l'école et l'éducation. Par ses prestations, il contribue non seulement à forger une image cohérente du système éducatif, mais également à rendre accessibles des informations sur les déclinaisons cantonales de ce système.

Rendre les connaissances accessibles et utilisables

Dans le système éducatif suisse, d'importants paramètres sont harmonisés ou en voie de l'être. De nombreux éléments reposent cependant sur des solutions cantonales et communales. Cela convient parfaitement à un pays plurilingue et pluriculturel ainsi qu'à une école dotée d'un fort ancrage local.
Les cantons et les communes disposent de riches connaissances sur le système scolaire et son organisation. Les rendre accessibles, c'est permettre aux acteurs de l'éducation de s'en inspirer et de prendre en compte les expériences engrangées dans d'autres cantons au moment de faire un choix ou d'entreprendre des travaux de développement.
Le Centre d'information et de documentation IDES de la CDIP y contribue largement. Il collecte des informations relatives aux 26 systèmes scolaires cantonaux et publie des vues synthétiques du système éducatif suisse. L'enquête IDES auprès des cantons est l'un de ses principaux instruments. Elle est réalisée tous les ans depuis l'année scolaire 2006/2007 auprès des départements cantonaux de l'instruction publique et de la principauté du Liechtenstein.

Le contenu de l'enquête IDES

L'enquête couvre la scolarité obligatoire et le degré secondaire II. Elle s'intéresse aux réglementations actuelles relatives à certains éléments (données structurelles), de même qu'aux projets qui contribuent au développement des systèmes cantonaux (données de développement).
Les thèmes recensés vont de la taille des classes à l'assurance qualité, en passant par la durée de l'enseignement, les modèles structurels, les structures de jour ou les conditions d'engagement. Les données brutes obtenues grâce au questionnaire sont synthétisées dans des tableaux généraux, contextualisées ou pour certaines visualisées (cf. figure 1 à titre d'exemple), puis publiées sur le site web de la CDIP.

Mettre en évidence les évolutions

Comme les questions thématiques sont traitées dans la continuité, l'enquête permet également d'analyser l'évolution du système éducatif. Les horaires blocs se sont par exemple généralisés en dix ans à peine: en 2006/2007, seul un petit nombre de cantons avaient introduit des horaires blocs pour tout le degré primaire (1re–8e HarmoS). En 2014/2015, c'est le cas dans presque tous les cantons.

Une source importante pour les présentations du système éducatif suisse

Au niveau national, les données sont reprises dans des comptes rendus (comme le rapport *L'éducation en Suisse* ou les *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation).* Elles constituent d'autre part une source importante pour les présentations du système éducatif suisse qu'établit IDES (par ex. pour educa.ch ou, dans le contexte européen, pour Eurydice), pour les feuilles d'information et la documentation fournie aux organes de la CDIP, pour les dossiers thématiques d'IDES et pour le traitement des questions posées par les services administratifs, les journalistes et les chercheurs.

| Contact: Alexander Gerlings, expert-rapporteur, chef adjoint d'IDES, gerlings@edk.ch

| www.cdip.ch > Système éducatif suisse > Enquêtes auprès des cantons

Figure 1 | Evaluation des élèves
Bulletin scolaire avec notes, rapport d'évaluation sans notes 2014/2015

	Degré primaire (sans école enfantine / premières années de cycle élémentaire)												Degré secondaire I					
Année scolaire*	**3**		**4**		**5**		**6**		**7**		**8**		**9**		**10**		**11**	
Semestre	**1**	**2**	**1**	**2**	**1**	**2**	**1**	**2**	**1**	**2**	**1**	**2**	**1**	**2**	**1**	**2**	**1**	**2**
NE	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○								
BS	○		○		○		○		○		○		○		○		○	
OW		○		○		○												
AR		○		○		○		○		○		○						
FR d	○	○	○	○	○		○		○									
BL		○		○														
TG		○		○														
BE		○		○							○							
VD	○	○	○	○	○													
LU, UR																		
NW		○		○														
GE, GR, JU, SH, VS d	○	○	○	○														
FR f	○	○	○		○	○	○											
SZ		○	○															
SG																		
ZG, ZH																		
AG, AI, VS f	○	○																
TI	○		○		○		○		○		○		○		○		○	
SO																		
GL	○		○		○		○		○									
FL	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○								

○ Rapport d'évaluations sans notes Bulletin avec notes

*numérotation HarmoS de 1 à 11

ACTUALITÉS EN BREF

NOUVEAUTÉS IDES

Enquête 2014/2015 auprès des cantons

Chaque année, le Centre d'information et de documentation IDES réalise une enquête auprès des cantons sur le système cantonal et sur l'organisation de l'école. Les données de l'enquête auprès des cantons actualisées par la CDIP/IDES pour l'année scolaire 2014/2015 sont maintenant en ligne.

| www.cdip.ch > Système éducatif suisse > Enquêtes auprès des cantons > Enquête 2014/2015

| Article page 5

Structures scolaires cantonales 2015/2016

En collaboration avec les départements cantonaux de l'instruction publique, le Centre d'information et de documentation IDES a actualisé les 26 présentations graphiques simplifiées des structures cantonales pour l'année scolaire 2015/2016. Celles-ci montrent notamment la structure du degré secondaire I par canton ou l'offre de formation au degré secondaire II.

| www.cdip.ch > Système éducatif suisse > Enquêtes auprès des cantons > Structures scolaires cantonales

Directions d'établissement, sécurité en matière de natation, journées joker

Le Centre d'information et de documentation IDES a mis à jour dans sa collection des dossiers thématiques les informations sur les sujets suivants:

- Directions d'établissement: bases légales (état août 2015) http://edudoc.ch/record/118551
- Directives cantonales de sécurité en matière de natation (état octobre 2015) http://edudoc.ch/record/119080
- Journées libres (journées joker): bases légales (état août 2015) http://edudoc.ch/record/118252

Les dossiers thématiques IDES ont pour objectif de rassembler les informations officielles publiées par les cantons sur certaines thématiques, de permettre un rapide tour d'horizon et de renvoyer aux sources primaires cantonales.

| Tous les dossiers thématiques IDES peuvent être consultés à l'adresse www.edudoc.ch > Dossiers thématiques IDES

Impressum

éducationch paraît trois fois par an après les assemblées plénières de la CDIP (en mars, juin et octobre/novembre), présente les principales décisions prises par la CDIP et donne des nouvelles des projets en cours.

éducationch N° 3, novembre 2015
Edition française, tirage 450
Editeur & copyright:

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rédaction: Secrétariat général CDIP (Gabriela Fuchs)
Adresse: Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, 3000 Berne 7
Edition en ligne: www.cdip.ch > Documentation > Infolettres
Téléphone/fax: +41 (0)31 309 51 11, +41 (0)31 309 51 50
Site Web/courriel: www.cdip.ch, edk@edk.ch
Conception graphique kong. funktion gestaltung, Biel-Bienne
Mise en page: Secrétariat général CDIP
Impression: Ediprim SA, Biel-Bienne